

# PUBLICATION DU TABLEAU DES CINQ JOURS

## ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2022

Le Maire de la Ville de Perpignan informe ses administrés que, conformément aux dispositions de l'article L.31 du Code Électoral, le tableau comprenant l'état des rectifications à la liste électorale intervenues depuis la réunion de la Commission de Contrôle qui s'est tenue le vendredi 18 Mars 2022, est déposé au Service des Affaires Civiques et Réglementation, 12 rue Pierre Cartelet -2ème étage.

Il peut être consulté par tout électeur du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Ces rectifications portent sur :

- les radiations des électeurs décédés,
- les inscriptions faites en application de l'article L.30 du Code Électoral

Perpignan, le 5 Avril 2022

Le Maire,



Louis ALIOT